SENATE SÉNAT

CANADA

RAPPORT SUR
LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRES DES DÉPENSES (A) 2014-2015

Comité sénatorial permanent des finances nationales

ONZIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Joseph A. Day

Vice-président
L'honorable Larry Smith

JUIN 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

APERÇU DU *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2014-2015* 4

ÉTUDE DU *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2014-2015* 5

1. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA 5
   1.1 Autorité du pont Windsor-Détroit 5
   1.2 Principaux postes votés 6
   1.3 Ponts fédéraux 7
      1.3.1 Fonds pour la construction d'un pont de remplacement sur le Saint-Laurent 7
      1.3.2 La responsabilité du gouvernement fédéral pour les ponts 8
   1.4 Via Rail Canada Inc. 8
   1.5 Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens 9

2. ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE 9
   2.1 Dépenses budgétaires 9
   2.2 Processus de restructuration 10
      2.1.1 Modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé 11
      2.1.2 Sécurité nationale 11
   2.3 Centres d'excellence 11

3. RESSOURCES NATURELLES CANADA 12
   3.1 *Programme de responsabilités nucléaires héritées* 12
   3.2 Prévisions budgétaires 12
   3.3 Processus de restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée 12

4. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA 13
   4.1 Prévisions budgétaires 13
   4.2 La Stratégie emploi jeunesse 13
   4.3 La Subvention canadienne pour l'emploi 13

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE CANADA 14
   5.1 Prévisions budgétaires 14
   5.2 Le financement des travaux de décontamination de l'eau et des sols 14
   5.3 L'aide fédérale à la province de Québec pour la tragédie de Lac-Mégantic 14

6. BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA 14
   6.1 Prévisions budgétaires 14
   6.2 Le Nouveau Plan Chantiers Canada 15

7. PPP CANADA INC. 16
   7.1 Prévisions budgétaires 16
   7.2 Brève description de PPP Canada Inc. 16
   7.3 Le Fonds PPP Canada Inc. 16

ANNEXE 1 – LISTE DE 20 PROJETS POUR LESQUELS DU FINANCEMENT A ÉTÉ ALLOUÉ PAR PPP CANANDA INC. I

INTRODUCTION

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* a été déposé au Parlement le 14 mai 2014. Il s'agit du premier budget supplémentaire de l'exercice qui prendra fin le 31 mars 2015. Ce budget contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les projets de loi de crédits à venir.

Dans le cadre son étude sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a accueilli des représentants de sept ministères et organismes fédéraux et ce, au cours de trois réunions tenues en mai 2014.

Le 27 mai 2014, le Comité a reçu des fonctionnaires provenant du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, d'Énergie atomique du Canada limitée et de Ressources naturelles Canada. Les fonctionnaires respectifs de ces organisations étaient les suivants :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

- Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;
- George Samiotis, directeur;
- Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses.

Énergie atomique du Canada limitée

- Steve Halpenny, vice-président, Finances et dirigeant principal des finances;
- Robert Walker, président-directeur général.

Ressources naturelles Canada

- Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée;
- David McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets, Direction des ressources en électricité, Secteur de l'énergie.

Le 28 mai 2014, le Comité a accueilli des fonctionnaires provenant du Bureau de l'infrastructure du Canada, de Sécurité publique et Protection civile Canada, d'Emploi et Développement social Canada ainsi que de PPP Canada Inc. Les fonctionnaires respectifs de ces ministères et organismes étaient les suivants :

Bureau de l'infrastructure du Canada

- David Cluff, sous-ministre adjoint, Direction générale des services ministériels;
- Jeff Moore, sous-ministre adjoint, Politiques et communications;
- Thao Pham, sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal.

Sécurité publique et Protection civile Canada

- Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle;
- Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des urgences et des programmes.

Emploi et Développement social Canada

- Alain P. Séguin, dirigeant principal des finances;
- Paul Thompson, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi.

PPP Canada Inc.

- Greg Smith, dirigeant principal des finances et vice-président, Finances, gestion du risque et administration.

L'annexe 1 présente une liste des 20 projets pour lesquels du financement a été alloué par PPP Canada Inc.

APERÇU DU *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2014-2015*

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties en dépenses budgétaires et dépenses non budgétaires, et divisées en deux catégories : les crédits votés et les postes législatifs[1]. Au total, 16 organisations ont demandé des fonds additionnels dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015.*

Comme l'indique le tableau 1, ce budget fournit de l'information sur des crédits votés de 2,4 milliards de dollars, qui représentent une augmentation de 2,8 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Le tableau donne également de l'information sur des postes législatifs de 11,4 millions de dollars, ce qui constitue une hausse de 0,01 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2014-2015*.

[1] Les **dépenses budgétaires** comprennent le coût du service de la dette, les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert et les contributions à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations et à des particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, investissements et avances) sont des débours qui représentent des changements de la composition des avoirs financiers du gouvernement du Canada. Les **crédits votés** sont les crédits pour lesquels on demande l'approbation du Parlement, au moyen d'un projet de loi de crédits, et les **postes législatifs** sont ceux que le Parlement autorise par une loi habilitante, et dont les prévisions ne figurent ici qu'à titre d'information.

Tableau 1 – Sommaire du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* (dollars)

	2013-2014 Total des prévisions budgétaires	2014-2015		
		Budget principal	Budget supplémentaire (A)	Autorisations proposées à ce jour
Dépenses budgétaires				
Crédits votés	93 928 003 992	86 282 034 901	2 410 900 361	**88 692 935 262**
Postes législatifs	145 166 798 653	149 052 339 774	11 430 672	**149 063 770 446**
Total	**239 094 802 645**	**235 334 374 675**	**2 422 331 033**	**237 756 705 708**
Dépenses non budgétaires				
Crédits votés	71 103 004	26 703 003	44 400 000	**71 103 003**
Postes législatifs	(41 024 336 315)	(10 050 344 221)	–	**(10 050 344 221)**
Total	**(40 953 233 311)**	**(10 023 641 218)**	**44 400 000**	**(9 979 241 218)**

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, p. 1-3.

ÉTUDE DU *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2014-2015*

1. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont expliqué au Comité que le total des dépenses non budgétaires inscrites dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* s'élevait à 44,4 millions de dollars. Ces dépenses non budgétaires sont des prêts à des groupes de revendications autochtones ayant pour but de leur permettre de participer à des négociations déjà en cours pour un règlement.

Les fonctionnaires ont également mentionné que le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* inclut des dépenses budgétaires de 2,4 milliards de dollars. De ce montant, 11,4 millions de dollars sont destinés à des postes législatifs afin de couvrir les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Le Comité a appris que les sommes demandées dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* sont plus élevées que celles demandées lors de l'exercice précédent. Au total, la hausse est de l'ordre de 1,3 milliard de dollars, soit 118 %. Alors que le montant total demandé dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014* était, selon les fonctionnaires, anormalement bas, celui de 2014-2015 se rapproche davantage des montants habituels. Les sommes demandées dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013* s'élevaient, par exemple, à 2,1 milliards de dollars.

1.1 Autorité du pont Windsor-Détroit

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont informé le Comité qu'une nouvelle organisation, l'Autorité du pont Windsor-Détroit, apparaît pour la première fois dans les documents budgétaires. Il s'agit de la première fois que cette organisation reçoit des fonds, ceux-ci s'élèvent à 5,7 millions de dollars.

1.2 Principaux postes votés

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont discuté des principaux postes votés inclus dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015* :

- 499,2 millions de dollars pour Emploi et Développement social Canada. Il s'agit d'un nouveau financement annuel s'échelonnant jusqu'à l'exercice 2019-2020 visant à remplacer les ententes sur le développement du marché du travail;
- 253,7 millions de dollars pour Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. afin d'entretenir et de réparer des structures fédérales de Montréal comme annoncé dans le budget fédéral de 2014;
- 200,0 millions de dollars pour PPP Canada Inc. pour le Fonds PPP Canada comme annoncé dans le budget fédéral de 2013;
- 195,0 millions de dollars pour Énergie atomique du Canada limitée afin d'assurer les opérations des laboratoires pour l'approvisionnement en isotopes médicaux et les remises à niveau des laboratoires de Chalk River en Ontario;
- 195,0 millions de dollars pour Ressources naturelles Canada visant à poursuivre le *Programme de responsabilités nucléaires héritées*. La majorité des coûts de décontamination nucléaire est liée aux laboratoires de Chalk River et, dans une moindre mesure, aux laboratoires de Whiteshell au Manitoba;
- 142,2 millions de dollars pour le Bureau de l'infrastructure du Canada pour le Nouveau Fonds Chantiers Canada;
- 136,3 millions de dollars pour Affaires indiennes et du Nord canadien pour le Fonds pour le renouvellement du plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations. Ce financement vise à élaborer des protocoles et des normes relatives à l'eau potable et à la gestion des eaux usées de même que des projets d'installations de plomberie dans certaines communautés du nord du Manitoba;
- 133,6 millions de dollars pour Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada pour la consolidation du Haut-commissariat du Canada à Trafalgar Square à Londres. Ces dépenses, qui sont financées par les revenus provenant de la vente de la maison Macdonald, sont pour des travaux de rénovation du nouveau Haut-commissariat et de la résidence officielle de même que pour la prolongation du bail de la Maison du Canada à Londres;
- 127,7 millions de dollars pour Affaires indiennes et du Nord canadien pour le Fonds destinés à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés fédéraux. Alors que ce Ministère est responsable de la gestion de 112 sites contaminés, ce financement est principalement destinés à deux sites précis : la mine Faro au Yukon et la mine Giant aux Territoires du Nord-Ouest;
- 119,8 millions de dollars pour le Bureau de l'infrastructure du Canada pour la construction d'un pont de remplacement pour le St-Laurent;
- 101,6 millions de dollars pour Via Rail Canada Inc. pour des besoins supplémentaires en matière de pension;
- 95,0 millions de dollars pour Sécurité publique et Protection civile Canada pour couvrir la contribution du gouvernement fédéral aux coûts de décontamination liés à l'explosion survenue suite au déraillement de train à Lac-Mégantic, Québec.

1.3 Ponts fédéraux

Les fonctionnaires ont indiqué que, comme annoncé dans le budget fédéral de 2014, trois organisations demandent des fonds additionnels s'élevant à 379 millions de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, soit environ 15 % des fonds totaux demandés dans ce budget. La majeure partie de ces fonds est destinée au Bureau de l'infrastructure du Canada ainsi qu'à la Société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée pour les ponts et les autres structures fédérales de Montréal.

Le Bureau de l'infrastructure du Canada demande près de 120 millions de dollars afin de débuter les travaux liés au remplacement prévu du pont Champlain, dont l'acquisition de terrains, la planification et l'approvisionnement. Ce projet inclura éventuellement un nouveau pont pour l'Île-des-Sœurs et la reconstruction et l'élargissement de l'autoroute 15.

La Société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporée, quant à elle, est responsable des principaux éléments suivants : le pont Champlain et la structure de contrôle de la glace s'y rattachant, le pont de l'Île-des-Sœurs existant (et non le pont temporaire), le pont Honoré-Mercier, l'autoroute Bonaventure, l'autoroute 15 et le tunnel de Melocheville. Cette société demande 254 millions de dollars pour les coûts d'exploitation, la réparation et l'entretien des structures existantes, dont les réparations urgentes de sécurité pour le pont Champlain et la construction d'un pont temporaire pour l'Île-des-Sœurs.

Finalement, un montant de 5,7 millions de dollars est demandé pour établir l'Autorité du pont Windsor-Détroit.

En réponse à une demande d'un membre du Comité, les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada se sont engagés à fournir une liste des principaux ponts fédéraux. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu cette liste.

1.3.1 Fonds pour la construction d'un pont de remplacement sur le Saint-Laurent

Répondant aux questions du Comité, les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada ont expliqué que conformément à l'annonce effectuée par le ministre de l'Infrastructure, l'objectif est d'ouvrir à la circulation le pont de remplacement sur le Saint-Laurent à la fin de 2018. Selon les fonctionnaires, afin d'atteindre cet objectif, tout le processus menant à la construction finale du pont devra se faire selon un horaire accéléré. Les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada ont ajouté que le projet sera réalisé en partenariat public-privé et que conformément à l'annonce du gouvernement, le pont comportera des péages.

Ils ont poursuivi leur témoignage en expliquant que le processus d'approvisionnement permettant d'identifier le meilleur soumissionnaire a débuté en mars 2014. Le résultat devrait être connu au printemps 2015. Selon l'échéancier actuel, la construction du pont débutera à l'été 2015. Le coût total du projet, incluant les coûts de construction, d'opération et d'entretien du pont pour une période de 30 ans a été estimé entre 3 et 5 milliards de dollars. Selon les fonctionnaires, un coût estimé du projet plus précis sera connu aux environs de décembre 2014, au moment de connaitre le gagnant du processus d'approvisionnement.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que malgré l'ambitieux échéancier, ils étaient confiants que le projet de construction d'un pont de remplacement pour le Saint-Laurent soit complété selon les prévisions et ce, pour deux raisons principales. Premièrement, ils ont affirmé au Comité que chacune des étapes prévues à l'échéancier avait été réalisée selon le délai prévu jusqu'à maintenant. Deuxièmement, ils ont confiance en l'équipe interministérielle qui a été mise sur place à l'automne 2013. Cette équipe comprend des employés du Bureau de l'infrastructure du Canada, de Transport Canada, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, de PPP Canada Inc. et de Justice Canada. Selon les fonctionnaires, il s'agit d'une équipe multidisciplinaire composée d'environ 100 professionnels et experts qui travaillent à temps plein à ce projet.

1.3.2 La responsabilité du gouvernement fédéral pour les ponts

Bien au fait que le gouvernement fédéral soit généralement responsable des ponts interprovinciaux au Canada, le Comité a questionné les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada concernant les raisons qui justifient la responsabilité du gouvernement fédéral pour les ponts Champlain[2] et Jacques-Cartier[3] qui relient l'île de Montréal à la Rive-Sud. Les fonctionnaires ont expliqué qu'il s'agit d'une raison historique et que Montréal est le seul endroit au Canada où le gouvernement fédéral est propriétaire de ponts qui relient deux endroits à l'intérieur d'une même province. Le tout remonte à 1960, lors de la construction de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le gouvernement fédéral en place avait alors décidé de construire lui-même des ponts pour traverser cette Voie maritime.

1.4 Via Rail Canada Inc.

Le Comité a appris que Via Rail Canada Inc. doit suivre les règles régissant le secteur privé en ce qui concerne le financement de son régime de retraite étant donné son statut de société d'État. En vertu du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*, un employeur qui affiche un déficit sur le plan du financement de son régime de retraite a un maximum de cinq ans pour financer ce déficit.

En réponse à une question d'un membre du Comité, les fonctionnaires ont dit que le régime de retraite de Via Rail Canada Inc. est un régime à prestations déterminées. Le partage des coûts de ce régime a été modifié afin d'arriver éventuellement à une contribution égale (50-50) entre l'employeur et les employés.

On a indiqué au Comité que Via Rail Canada Inc. a demandé dans le passé des fonds pour financer le déficit de son régime de retraite et pourrait en demander à nouveau dans le futur. Dans son rapport annuel et ses états financiers de 2013, Via Rail Canada Inc. affiche 43,7 millions de dollars en passif pour ses régimes de retraite, régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme. Ce passif est inférieur à celui de 2012 qui s'élevait à 388,3 millions de dollars[4].

Les fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont indiqué qu'ils s'attendaient à ce que la contribution de l'employeur pour le régime de retraite de Via Rail Canada Inc. soit d'environ 100 millions de dollars cette année. Toutefois, ils prévoient également que la contribution annuelle du

---

2 Le Pont Champlain a été ouvert à la circulation le 28 juin 1962.

3 Le Pont-Jacques Cartier a été ouvert à la circulation le 14 mai 1930.

4 Via Rail Canada Inc., *Rapport annuel 2013*, p. 72.

gouvernement fédéral visant à financer le déficit diminuera au cours des prochaines années puisque les actifs du régime de retraite de Via Rail Canada Inc. sont plus performants depuis la récession de 2008.

Finalement, le Comité a appris que deux principaux éléments exercent de la pression sur le passif des régimes de retraite: une chute des marchés boursiers et l'augmentation de l'espérance de vie des employés.

1.5 Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

Questionnés sur le transfert de fonds de l'ordre de 3,5 millions de dollars provenant d'Affaires indiennes et du Nord canadien vers la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens, les fonctionnaires ont expliqué que le mandat de la Commission avait été prolongé d'un an, soit jusqu'en juin 2015. Ce prolongement vise à permettre à la Commission de préparer et produire son rapport final de vérité et de réconciliation.

2. Énergie atomique du Canada limitée

Le Comité a appris qu'Énergie atomique du Canada limitée est la principale organisation de technologie nucléaire et de gestion des déchets radioactifs au pays. Elle est une société d'État qui se rapporte au Parlement via le ministre des Ressources naturelles.

Énergie atomique du Canada limitée possède une expertise nucléaire unique et des laboratoires nucléaires situés dans deux principaux sites: les laboratoires de Chalk River en Ontario et ceux de Whiteshell au Manitoba. Ces laboratoires sont sous licence de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Le Comité a appris que ces deux laboratoires sont présentement en train d'être déclassés, mais qu'ils continueront toutefois à produire des isotopes médicaux jusqu'en 2016.

2.1 Dépenses budgétaires

Le Comité a appris que depuis les années 1990, Énergie atomique du Canada limitée a reçu environ 102 millions de dollars en financement de base chaque année afin de supporter les opérations de ses laboratoires. Ce financement a été alloué pour l'exercice 2014-2015 au moyen du budget principal des dépenses.

Toutefois, comme dans les années précédentes, ce financement de base annuel s'est montré insuffisant pour l'exercice 2014-2015 pour couvrir les coûts de base des laboratoires nucléaires. C'est la raison pour laquelle un financement additionnel de 195 millions de dollars a été annoncé dans budget fédéral de 2014 et est présenté dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*.

Ce financement additionnel permettra à Énergie atomique du Canada limitée de:

- continuer sa production d'isotopes médicaux;
- compléter les mises à niveau des infrastructures et des opérations liées à la santé, la sûreté, la sécurité et les priorités environnementales;
- satisfaire aux exigences de la réglementation nucléaire;
- se préparer à la transition des laboratoires vers un modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé.

Les représentants d'Énergie atomique du Canada limitée ont indiqué que grâce à des gains de productivité, à l'amélioration de l'efficience et à une hausse des recettes commerciales, leur organisation avait remis au gouvernement fédéral 26 millions de dollars du financement supplémentaire reçu lors de l'exercice 2013-2014. Les recettes budgétaires se sont élevées à 154 millions de dollars pour le dernier exercice, ce qui correspond à une augmentation des recettes commerciales de l'organisation de 33 %.

Le Comité a appris qu'au cours de l'exercice 2013-2014, Énergie atomique du Canada limitée a réduit son budget opérationnel de 8 % par rapport à l'exercice 2011-2012 et prévoyait une réduction additionnelle de 12 % par rapport à ce même exercice d'ici le 31 mars 2015.

2.2 Processus de restructuration

En novembre 2007, un examen d'Énergie atomique du Canada limitée a été entrepris afin de « déterminer si la structure de société d'État était la meilleure formule pour permettre à [Énergie atomique du Canada limitée], à ses employés et au final, à l'industrie nucléaire du Canada, de participer pleinement au marché mondial du nucléaire[5] ».

Suite à la fin de l'examen en 2009, il a été conclu qu'il était souhaitable de restructurer Énergie atomique du Canada limitée. Ainsi, le gouvernement fédéral a fait part en mai 2009 de son intention de restructurer l'organisation et a lancé un processus à deux étapes. Au cours de la première étape, les investisseurs intéressés ont été invités à soumettre des propositions pour acquérir la Division des réacteurs CANDU d'Énergie atomique du Canada limitée. En octobre 2011, les actifs de cette division ont été vendus à Candu Énergie Inc., une filiale du Groupe SNC-Lavalin inc. La deuxième phase du plan de restructuration a débuté en février 2012 avec le lancement d'un « appel à manifestations d'intérêt concernant l'avenir des Laboratoires afin de déterminer dans quelle mesure les intéressés sont prêts à participer aux risques financiers, à la gestion, à des partenariats et à la passation de marchés[6] ».

Le Comité a appris que le ministre des Ressources naturelles du Canada a annoncé en 2013 que le gouvernement fédéral allait s'engager dans un processus d'approvisionnement concurrentiel avec l'industrie nucléaire pour la gestion et l'exploitation des laboratoires nucléaires d'Énergie atomique du Canada limitée. Le gouvernement fédéral prévoit implémenter un modèle au sein duquel l'État serait propriétaire des laboratoires et le secteur privé en assurerait l'exploitation, soit un modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé comme c'est présentement le cas dans d'autres pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le Comité a été informé que le but de ce processus de restructuration est de mettre en place des conditions favorisant le succès de l'industrie nucléaire au Canada tout en réduisant les coûts et l'exposition aux risques pour les contribuables canadiens.

On a expliqué au Comité que la phase de qualification et de consultations de l'approvisionnement appelée la « demande de réponse pour l'évaluation » avait été lancée en mars 2014 par le gouvernement fédéral. Cette phase permettra l'évaluation des fournisseurs intéressés selon certaines

---

5 Ressources naturelles Canada, *Restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée — les Laboratoires nucléaires*.

6 *Ibid*.

exigences techniques et financières de même qu'en fonction de considérations liées à la sécurité nationale.

Les fournisseurs se qualifiant seront par la suite invités à débuter des discussions détaillées sur les besoins d'approvisionnement. On a indiqué au Comité que ces fournisseurs peuvent être des compagnies internationales étant donné qu'aucune exigence ne requière que le fournisseur choisi soit Canadien.

2.1.1 Modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé

En réponse à une question d'un membre du Comité, on a expliqué que sous le modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé, le secteur privé assumerait la gestion des opérations au quotidien des laboratoires nucléaires, de la science et de la technologie ainsi que la gestion des déchets radioactifs. Le Comité a appris que ce modèle permet l'implantation d'incitatifs visant à motiver le secteur privé à réaliser des économies, à apporter des idées novatrices en matière de nouvelles technologies et à faire des partenariats avec d'autre compagnies afin d'améliorer le rendement et d'optimiser les ressources.

Le Comité a été informé du fait que le fournisseur sélectionné sera rémunéré en fonction de sa performance. Ainsi, dans l'éventualité où ce fournisseur dépassait les objectifs établis et permettait au gouvernement fédéral de réaliser des économies, celles-ci seraient partagées avec le fournisseur.

En réponse à une question d'un membre du Comité, on a indiqué que les employés d'Énergie atomique du Canada limitée seront transférés au fournisseur privé.

2.1.2 Sécurité nationale

On a expliqué au Comité que le gouvernement fédéral prendrait les mesures nécessaires pour protéger la sécurité nationale durant le processus de restructuration. De plus, la Commission canadienne de la sûreté nucléaire continuera d'assurer la gouvernance de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement dans les divers aspects de l'industrie nucléaire incluant les laboratoires nucléaires.

2.3 Centres d'excellence

Le Comité a appris qu'Énergie atomique du Canada limitée a lancé dix nouveaux centres d'excellence virtuels au sein des laboratoires nucléaires qui viseront à élaborer son expertise fondamentale en sciences et en technologie, à mettre en place les installations requises pour mener sa mission et à développer sa propriété intellectuelle. Ces centres mettront l'emphase, au sein de l'industrie, sur la collaboration avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement afin de répondre aux besoins changeants des clients.

3. Ressources naturelles Canada

3.1 *Programme de responsabilités nucléaires héritées*

En 2006, le *Programme de responsabilités nucléaires héritées* a été instauré par le gouvernement fédéral afin de déclasser des installations de recherche obsolètes et abandonnées ainsi que les infrastructures connexes, d'assainir les sites contaminés et d'implémenter des solutions à long terme pour la gestion des déchets nucléaires hérités aux sites d'Énergie atomique du Canada limitée. Ce programme a permis la mise en œuvre d'une stratégie de déclassement à long terme couvrant une période de 70 ans.

Selon les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada, grâce à ce programme, le gouvernement fédéral a réussi au cours des huit dernières années à réduire ses obligations et les risques par l'entremise du déclassement et de l'assainissement de sites contaminés ainsi qu'à établir de nouvelles installations pour caractériser, traiter et entreposer les déchets radioactifs.

Les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada ont expliqué que le gouvernement fédéral s'était engagé en 2006 à fournir un montant de 520 millions de dollars sur 5 ans pour financer ce programme. En 2011, le gouvernement a reconduit le programme jusqu'au 31 mars 2014 en investissant 430 millions de dollars supplémentaires sur une période de 3 ans.

3.2 Prévisions budgétaires

Le Comité a été informé que les fonds supplémentaires demandés, qui sont de l'ordre de 195 millions de dollars, permettraient à Ressources naturelles Canada de poursuivre le *Programme de responsabilités nucléaires héritées* jusqu'au 31 mars 2015, date prévue de l'implantation du nouveau modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé. Ces fonds permettraient notamment de :

- faire des progrès en matière d'initiatives de rapatriement d'uranium hautement enrichi;
- poursuivre les activités de déclassement des laboratoires de Chalk River et de Whiteshell;
- mettre en œuvre des activités visant à préparer la transition vers le modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé.

3.3 Processus de restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée

Les fonctionnaires ont indiqué qu'avec le processus de restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée, le déclassement des installations et l'assainissement des sites contaminés présentement effectué par Énergie atomique du Canada limitée sous le *Programme de responsabilités nucléaires héritées* seront éventuellement du ressort du secteur privé. Ces obligations seront complètement intégrées au contrat de gestion qui sera conclu entre le gouvernement fédéral et le fournisseur privé. Ainsi, ce programme de Ressources naturelles Canada cessera d'exister une fois que le contrat sera mis en place.

Le Comité a appris qu'il est fort possible que le nouveau modèle d'organisme d'État exploité par un entrepreneur privé ne soit implanté que vers la fin de l'année 2015 et que des fonds supplémentaires soient demandés pour poursuivre le *Programme de responsabilités nucléaires héritées* jusqu'à l'instauration de ce nouveau modèle.

Le Comité reconnaît que le processus de restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée n'est pas encore achevé, il a toutefois l'intention de donner suite à l'orientation prise par cette organisation.

4. Emploi et Développement social Canada

4.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, Emploi et Développement social Canada demande 500 millions de dollars supplémentaire pour 2014-2015, une hausse de 1 % par rapport au montant inclus dans le *Budget des dépenses 2014-2015*. De ce montant, 15 millions de dollars seraient transférés au Conseil national de recherches du Canada pour la *Stratégie emploi jeunesse*. Le solde de 485 millions de dollars est demandé afin de financer la *Subvention canadienne pour l'emploi* (475 millions de dollars), le *Nouveau Fonds canadien pour la création d'emploi* (9 millions de dollars) et des dépenses législatives (1 million de dollars).

4.2 La Stratégie emploi jeunesse

Répondant aux questions du Comité, les représentants d'Emploi et Développement social Canada ont expliqué que le montant de 15 millions de dollars transféré au Conseil national de recherches du Canada pour la *Stratégie emploi jeunesse* était le premier de deux paiements et qu'un autre transfert de 15 millions de dollars devrait être effectué en 2015-2016. Le Conseil national de recherches du Canada est responsable du *Programme emploi jeunesse* relevant du *Programme d'aide à la recherche industrielle* dans le cadre *d'Objectif carrière*. Selon les fonctionnaires, ces programmes fructueux visent à permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience de travail dans des domaines où la demande de main-d'œuvre spécialisée est importante.

4.3 La Subvention canadienne pour l'emploi

En réponse aux questions des membres du Comité, les représentants d'Emploi et Développement social Canada ont expliqué que la *Subvention canadienne pour l'emploi* contribuera à ce que les employeurs participent et investissent directement dans un système de formation axée sur les compétences. Selon eux, cette façon de faire aidera les travailleurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour occuper les emplois disponibles.

Les fonctionnaires ont affirmé que leur Ministère avait déjà conclu des ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario et qu'ils sont optimistes à l'effet que les négociations devraient aboutir bientôt avec les autres provinces.

Ils ont poursuivi leur témoignage en expliquant que dans le cadre de ce programme, les provinces recevront le financement du gouvernement fédéral et auront à en assurer l'administration. Elles devront notamment s'assurer que les employeurs qui demandent la subvention respectent les critères établis.

Les représentants d'Emploi et Développement social Canada ont également mentionné que le gouvernement fédéral reconnaît que les objectifs de la *Subvention canadienne pour l'emploi* sont déjà intégrés dans la législation et les programmes de la Province de Québec. En conséquence, les fonctionnaires ont précisé que le Québec ne fait pas partie des provinces participantes directement au programme de *Subvention canadienne à l'emploi* et que des sommes compensatoires seront versées à la province dans le cadre de l'*Entente Canada-Québec sur le marché du travail.*

5. Sécurité publique et Protection civile Canada

5.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, Sécurité publique et Protection civile Canada demande 95 millions de dollars supplémentaires au titre des dépenses en contributions, une hausse de 8,5 % par rapport au montant apparaissant dans le *Budget des dépenses 2014-2015*. Ce montant serait utilisé pour financer le programme d'aide financière à la province de Québec suite à l'explosion découlant du déraillement de train survenu à Lac-Mégantic.

5.2 Le financement des travaux de décontamination de l'eau et des sols

D'après les estimations préliminaires, le gouvernement du Québec a établi que les travaux de décontamination rendus nécessaires suite à l'explosion découlant du déraillement de train survenu à Lac-Mégantic coûteraient 190 millions de dollars. Reconnaissant l'ampleur du fardeau que ce montant imposerait au gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral a promis une aide de 95 millions de dollars, soit 50 % des coûts nécessaires à la décontamination du sol et des eaux polluées. Selon les fonctionnaires, si le budget est approuvé, un montant maximal de 95 millions de dollars sera versé à la Province de Québec dans les 6 mois suivant la réception d'une estimation détaillée des coûts.

Les représentants de Sécurité publique et Protection civile Canada ont ajouté que cette demande de financement permettrait à leur Ministère de poursuivre son important travail tout en utilisant les deniers publics de façon économique et efficace.

5.3 L'aide fédérale à la province de Québec pour la tragédie de Lac-Mégantic

Questionnés par le Comité, les représentants de Sécurité publique et Protection civile Canada ont expliqué que leur Ministère contribue généralement aux efforts de rétablissement à la suite de catastrophes naturelles par l'intermédiaire du *Programme des accords d'aide financière en cas de catastrophes*. Toutefois, en raison de l'ampleur de la tragédie survenue à Lac-Mégantic, le gouvernement fédéral s'est engagé à partager à parts égales les coûts avec la Province de Québec. En juillet 2013, Sécurité publique et Protection civile Canada a obtenu l'autorisation d'établir un programme de contribution spécifique à cette fin.

Dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*, Sécurité publique et Protection civile Canada a versé un premier paiement de 25 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral pour les coûts associés aux mesures d'intervention et de rétablissement. Ce montant s'ajoute à la somme de 35 millions de dollars que la Province de Québec a reçue de Développement économique Canada pour les régions du Québec pour la relance économique de la région touchée.

6. Bureau de l'infrastructure du Canada

6.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, le Bureau de l'infrastructure du Canada demande un financement de 312,7 millions de dollars. Si elle est approuvée, cette demande de fonds supplémentaire ferait passer le budget total du Ministère à 3,6 milliards de dollars.

En réponse aux questions du Comité, les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada ont expliqué que cette augmentation nette est principalement due aux éléments suivants :

- une augmentation de 142,2 millions de dollars en contribution pour le *Nouveau Fonds Chantiers Canada* afin de financer les dépenses liées à la saison de construction 2014-2015. Le financement du programme pour les futures saisons de construction sera demandé dans le cadre des budgets des dépenses subséquents;
- une augmentation de 93,2 millions de dollars afin de financer les dépenses d'immobilisations pour des travaux de préparation du projet de corridor du pont de remplacement pour le Saint-Laurent;
- une augmentation de 71,1 millions de dollars pour financer les dépenses de fonctionnement afin de mettre en œuvre le *Nouveau Fonds Chantiers Canada*, les programmes existants et le projet de corridor du pont de remplacement pour le Saint-Laurent;
- une augmentation de 6,2 millions de dollars prévue par la loi afin de financer les régimes d'avantages sociaux des employés.

6.2 Le Nouveau Plan Chantiers Canada

Lors de leur témoignage, les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada ont rappelé qu'en:

- 2007, le *Plan Chantiers Canada* a été introduit. Il disposait alors d'un financement de 33 milliards de dollars pour 7 ans afin de permettre aux provinces, aux territoires et aux municipalités d'entreprendre une planification à long terme de leurs infrastructures;
- 2009, le *Fonds de stimulation de l'infrastructure* a été introduit. Il disposait alors d'un financement de 4 milliards de dollars pour 3 ans et avait comme objectif de soutenir la création d'emplois au plus fort de la crise économique mondiale.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont affirmé que dans le cadre de ces programmes, ainsi que d'autres initiatives en matière d'infrastructure, le Bureau de l'infrastructure du Canada a appuyé plus de 43 000 projets dans l'ensemble du pays.

Suite aux questions de certains de ses membres, le Comité a appris qu'environ 6 milliards de dollars du programme d'infrastructure de 2007 et de certains programmes d'infrastructures antérieurs n'ont toujours pas été dépensés. Selon les fonctionnaires, une grande partie de ce montant est toutefois déjà attribuée à des projets particuliers. Dans certains cas, les projets doivent être complétés alors que dans d'autres, il ne reste qu'à finaliser les exigences administratives pour que les paiements soient effectués. Selon les fonctionnaires il s'agit d'une situation tout à fait normale puisque ces programmes prévoient l'étalement des paiements dans le temps. Le Comité a appris que les paiements s'échelonneront jusqu'à l'exercice financier 2018-2019.

Selon les fonctionnaires, le *Nouveau Plan Chantiers Canada* poursuit les mêmes objectifs en se basant sur les importants investissements réalisés dans le cadre des programmes d'infrastructures antérieurs. Il servira à appuyer les infrastructures provinciales, territoriales et municipales au moyen des trois fonds suivants :

- Le *Fonds d'améliorations des collectivités* qui inclut le remboursement de la taxe sur les produits et services aux municipalités.
- Le *Fonds de la taxe sur l'essence* qui est géré par le Bureau de l'Infrastructure du Canada et qui constitue un transfert du gouvernement fédéral aux provinces. Ce Fonds prévoit 2 milliards de

dollars par année pour les projets locaux dans les municipalités et sera indexé de 2 % par année, à partir de 2014.

- Le *Fonds Chantiers Canada* qui comprend deux volets : Infrastructures nationales et Infrastructures provinciales-territoriales.

7. PPP Canada Inc.

7.1 Prévisions budgétaires

Selon le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015*, PPP Canada Inc. demande 200 millions de dollars supplémentaires pour 2014-2015. Ce montant serait utilisé pour financer les investissements du Fonds PPP Canada (198 millions de dollars) et les dépenses de fonctionnement de l'organisation (2,3 millions de dollars). Pour l'exercice 2014-2015, PPP Canada Inc. a obtenu un budget de 9,5 millions de dollars dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* afin de financer ses dépenses de fonctionnement et l'exécution de ses programmes.

7.2 Brève description de PPP Canada Inc.

PPP Canada Inc. est une société d'État créée en septembre 2009. Ses représentants ont comparu devant le Comité pour la dernière fois en mars 2011 dans le cadre de l'examen du *Budget principal des dépenses de 2011-2012*. Constitué aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, PPP Canada Inc. gère un fonds d'investissement de 1,2 milliard de dollars prévu pour développer le marché du partenariat public-privé au Canada et appuyer des projets d'infrastructure en partenariats publics-privés dans l'intérêt public. À cette fin, PPP Canada Inc. accumule des connaissances et mobilise des fonds fédéraux pour des projets d'infrastructure provinciaux, territoriaux, municipaux et des Premières nations.

Dans tout projet d'infrastructure appuyé selon la formule partenariats publics-privés, la contribution fédérale maximale est de 25 %, le reste des fonds provient du secteur privé ou des autres ordres de gouvernement. Bien que tous les investissements en cours de PPP Canada Inc. soient des contributions non remboursables, l'organisation peut également accorder des contributions remboursables, des prêts ou des garanties de prêt. Les représentants de l'organisation ont expliqué au Comité que la majeure partie du travail de PPP Canada Inc. consistait à déterminer, en analysant les risques qui seraient transférés au secteur privé dans l'hypothèse d'un accord partenariats publics-privés, si un approvisionnement en mode partenariats publics-privés convenait.

7.3 Le Fonds PPP Canada Inc.

Lors de leur témoignage, les représentants de PPP Canada Inc. ont expliqué que le fonds d'investissement de PPP Canada Inc. de 1,2 milliard de dollars s'inscrit dans un cadre financier de 5 ans. Ainsi, selon les représentants de PPP Canada Inc., ce premier montant de 1,2 milliard de dollars devait couvrir la période s'étalant de 2009 à 2014[7]. Poursuivant leur témoignage, ils ont ajouté que la totalité du montant de 1,2 milliard de dollars a été utilisée pour financer 20 projets. Les représentants de PPP Canada Inc. ont fourni au Comité une liste détaillée de ces 20 projets. Cette liste est présentée à l'annexe 1 de ce rapport.

[7] Dans le cadre de son budget de 2013, le gouvernement fédéral a annoncé l'injection d'un montant de 1,2 milliard de dollars pour 5 années supplémentaires afin de financer à nouveau le Fonds PPP Canada.

Les membres du Comité ont été surpris d'apprendre que seulement 30 millions de dollars (2,5%) avaient été effectivement déboursés, depuis 2009, sur le montant total de 1,2 milliard de dollars avancé par le gouvernement fédéral à PPP Canada Inc.

Les représentants de PPP Canada Inc. ont tenu à rappeler au Comité que les projets en partenariat public-privé demandent beaucoup de planification et que parfois, la collaboration avec d'autres paliers de gouvernement comme les municipalités et les provinces peut occasionner des délais pouvant aller jusqu'à deux ans sans compter les délais causés par la construction qui peuvent atteindre jusqu'à trois ans.

Selon les représentants de PPP Canada Inc., d'ici le 31 mars 2019 le solde des déboursé à faire, totalisant 1 170 millions de dollars devraient être effectués, ce qui compléterait le travail de PPP Canada Inc. en ce qui concerne le premier montant de 1,2 milliard de dollars. Ils ont ajouté que les paiements étaient effectués seulement lorsque les termes du contrat avec le partenaire privé ont été respectés, ce qui signifierait que le projet a atteint un niveau d'achèvement substantiel ou encore qu'il offre le niveau de service désiré au public[8].

[8] Le vérificateur général du Canada dans son rapport du printemps 2013 a également exprimé des préoccupations au sujet de cette entente de financement de PPP Canada Inc.

ANNEXE 1 – LISTE DE 20 PROJETS POUR LESQUELS DU FINANCEMENT A ÉTÉ ALLOUÉ PAR PPP CANANDA INC.

SOMMAIRE DES PROJETS ANNONCÉS
FONDS PPP CANADA
5 juin 2014

Nom du projet	Description du projet	État d'avancement	Bénéficiaire éligible
Projet No. 1 **Prolongement de la route *Chief Peguis*** Ville de Winnipeg (Manitoba) Infrastructure des routes locales	• **CCFE** • **Investissement du Fonds PPP Canada : 23,9 M$ (versé en 2012)** • **Voie routière de quatre voies dotée d'une intersection dénivelée et d'un pont pour piétons.**	En cours d'exploitation. La valeur ajoutée finale au quasi-achèvement du projet était de 17,6%.	Ville de Winnipeg
Projet No. 2 **Train de Lachine de l'AMT** **Centre d'entretien** Montréal (Québec) Infrastructure des transports en commun	• CCF • Investissement du Fonds PPP Canada : 24,8 M$ (dépense prévue pour 2015-16) • Centre d'entretien des trains.	En cours de construction.	Province du Québec
Projet No. 3 **Usine de traitement des eaux et des eaux usées d'Evan Thomas** Kananaskis (Alberta) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 10 M$ (dépense prévue pour 2014-15) • Usine de traitement des eaux usées et modernisation des systèmes d'entreposage et de distribution d'eau.	En cours de construction. La valeur ajoutée finale à la clôture financière du projet était de 3,9%.	Province de l'Alberta
Projet No. 4 **Usine de traitement des eaux usées du Lac La Biche** Lac La Biche (Alberta) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 3,8 M$ (versement de 3,5 M$ en 2014, versement de 300 000 $ prévu pour 2014-15). • Usine de traitement des eaux usées, remplaçant le système de lagunes actuel.	En cours d'exploitation.	Comté du Lac La Biche

Nom du projet	Description du projet	État d'avancement	Bénéficiaire éligible
Projet No. 5 **Usine de traitement des biosolides** Grand Sudbury (Ontario) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 11 M$ (dépense prévue pour 2015-16) • Installation de traitement des biosolides.	En cours de construction. La valeur ajoutée à la clôture financière du projet était de 6,9%.	Ville du Grand Sudbury
Projet No. 6 **Installations de transport en commun** Ville de Barrie (Ontario) Infrastructure des transports en commun	• CCF + EE • Investissement du Fonds PPP Canada : 5,8 M$ (dépense prévue pour 2014-15) • Installations d'exploitation et d'entretien des autobus.	Marché en cours de passation.	Ville de Barrie
Projet No. 7 **Logement social de la Colombie-Britannique** Vancouver (Colombie-Britannique) Infrastructure de l'assainissement et du réaménagement des friches industrielles	• CCFE • Investissement du Fonds PPP Canada : 29,1 M$ (dépense prévue pour 2014-15 et 2015-16) • Réfection de 13 immeubles historiques offrant des chambres d'habitation individuelles.	En cours de construction. La valeur ajoutée à la clôture financière du projet était de 2,5%.	Province de la Colombie-Britannique
Projet No. 8 **Installation d'entretien ferroviaire de l'Est du réseau de transport GO** Whitby (Ontario) Infrastructure des transports en commun	• CCFE • Investissement du Fonds PPP Canada : 94,8 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Installation d'entretien des trains.	Marché en cours de passation.	Province de l'Ontario
Projet No. 9 **Centre de tri et de traitement des matières résiduelles de la MRC de la Haute-Yamaska** MRC de la Haute-Yamaska (Québec) Infrastructure de gestion des déchets solides	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 12 M$ (dépense prévue pour 2015-16) • Centre de tri et de traitement des matières résiduelles.	Marché en cours de passation.	Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska

Nom du projet	Description du projet	État d'avancement	Bénéficiaire éligible
Projet No. 10 **Pont Saskatchewan Nord (Promenade Anthony Henday nord-est)** Edmonton (Alberta) Infrastructure routière provinciale	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 36,8 M$ (dépense prévue pour 2016-17) • Structure comportant deux ponts.	En cours de construction. La valeur ajoutée finale à la clôture financière du projet était de 17%.	Province de l'Alberta
Projet No. 11 **Projet de la ligne de transport en commun Evergreen (Station Lincoln)** Coquitlam (Colombie-Britannique) Infrastructure des transports en commun	• CCF • Investissement du Fonds PPP Canada : 7 M$ (dépense prévue pour 2016-17) • Station supplémentaire située sur la voie de train léger planifiée.	En cours de construction.	Province de la Colombie-Britannique
Projet No. 12 **Centre d'énergie pour biosolides du district de la capitale régionale** Victoria (Colombie-Britannique) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 83,4 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Usine de traitement des biosolides comportant deux projets : un système de canalisation et une usine de traitement des eaux usées.	Marché en cours de passation.	District de la capitale régionale de Victoria
Projet No. 13 **Usine de traitement des biocarburants de Surrey** Surrey (Colombie-Britannique) Infrastructure de la gestion des déchets solides	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 16,9 M$ (dépense prévue pour 2015-16) • Installation de traitement des déchets organiques.	Marché en cours de passation.	Ville de Surrey

Nom du projet	Description du projet	État d'avancement	Bénéficiaire éligible
Projet No. 14 **Projet de rénovation de l'Aéroport international d'Iqaluit** Iqaluit (Nunavut) Infrastructure des aéroports régionaux et locaux	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 77,3 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Mise à niveau de la piste d'atterrissage et expansion de l'aéroport.	En cours de construction. La valeur ajoutée finale à la clôture financière du projet était de 19,2%.	Gouvernement du Nunavut
Projet No. 15 **Centre de transport en commun de Saskatoon et installation de décontamination de la neige chargée de sel** Saskatoon (Saskatchewan) Infrastructure des transports en commun	• CCFE • Investissement du Fonds PPP Canada : 42,9 M$ (dépense prévue pour 2016-17) • Entretien du système de transport en commun et installation de décontamination de la neige.	Marché en cours de passation.	Ville de Saskatoon
Projet No. 16 **Projet d'expansion du train léger de la Vallée d'Edmonton** Edmonton (Alberta) Infrastructure des transports en commun	• **CCFEE** • Investissement du Fonds PPP Canada : 250 M$ • Couloir de transport en commun et installation d'entretien.	Marché en cours de passation.	Ville d'Edmonton
Projet No. 17 **Usine de traitement des eaux usées de Régina** Regina (Saskatchewan) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 58,5 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Expansion et modernisation de l'usine de traitement d'eaux usées.	Marché en cours de passation.	Ville de Régina
Projet No. 18 **Projet de gestion des biosolides de la Ville de Hamilton** Hamilton (Ontario) Infrastructure du traitement des eaux usées	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 22,91 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Usine de traitement des biosolides.	Phase préalable à la passation.	Ville de Hamilton

Nom du projet	Description du projet	État d'avancement	Bénéficiaire éligible
Projet No. 19 **Programme d'eau potable saine et propre de Saint John** Saint John (Nouveau-Brunswick) Infrastructure du traitement des eaux	• CCFEE/CCF • Investissement du Fonds PPP Canada : 57,3 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Usine de traitement des eaux et infrastructure du système de distribution de l'eau potable.	Phase préalable à la passation.	Ville de Saint John
Projet No. 20 **Voie de contournement de Régina** Regina (Saskatchewan) Infrastructure du réseau routier national du Canada	• CCFEE • Investissement du Fonds PPP Canada : 200 M$ (dépense prévue pour 2017 et subséquemment) • Autoroute périphérique circulaire, dotée de routes de service et d'échangeurs.	Phase préalable à la passation.	Province de la Saskatchewan